



U.F. INFOS



RESOLUTIONS

GERER, C'EST AUSSI PREVOIR !

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS 2011

Pour peser sur les décisions,
pour influencer l'avenir de notre
département et notre avenir à tous,
nous avons besoin de vous... pour vous !

Plus nous serons nombreux,
plus notre impact sera grand...
... alors, posez votre candidature
à l'aide du formulaire disponible
au centre de ce mensuel.

Dernier délai : le 5 janvier 2011 !

2011 VERRA-T-ELLE
NOTRE HIERARCHIE
PRENDRE ENFIN
DE BONNES
RESOLUTIONS ?

NOMINATIONS

BREVETS
D'INSPECTEUR
PRINCIPAL

PRIME
D'INTEGRATION

ET BIEN
D'AUTRES
CHOSSES
ENCORE...



Faut-il le répéter : nous ne sommes pas des pions !

Six mois, plus de six mois que notre pays navigue sans commandant à la barre... À ce jour, aucune fumée blanche ne semble annoncer la venue prochaine d'un gouvernement.

Tour à tour (dans l'ordre ou dans le désordre, aucune mise ne semble, de toute façon, gagnante), informateur, préformateur, formateur, démineur, clarificateur, conciliateur, explorateur et on en passe, s'y sont cassés les dents ! **Devons-nous faire appel au Père Noël ou aux Rois mages pour qu'enfin quelqu'un prenne les rênes de ce pays et que des décisions concrètes soient prises pour veiller au bien-être des concitoyens ?**

Non, les fonctionnaires ne sont pas des pions, pas des numéros qu'on manipule à sa guise !

Pendant ce temps-là, nous vous le répétons depuis des mois, notre SPF et sa réforme Coperfin vivent une période glaciaire... Les réunions se font vraiment de plus en plus rares.

Mais ce gel est uniquement présent en apparence. Sous la glace, qui leur sert finalement de paravent, nos managers avancent dans les réformes de leur département respectif.

Ils avancent maladroitement, chacun de leur côté, sans concertation avec le personnel et ses représentants, parfois même sans se concerter entre eux, sans communication bien souvent, mais... ils avancent.

Nous regrettons de ne pouvoir vous tenir mieux informés concernant votre avenir. Mais sans information, que faire, que dire ? Une fois encore, le dialogue social s'effrite !

Trop souvent, nous sommes mis devant le fait accompli, sans aucun respect des agents, et cela, c'est inadmissible. **Le titre de l'UF Infos de janvier dernier était « Simples pions ? Jamais ! » Il est plus de circonstances que jamais. Non, les fonctionnaires ne sont pas des pions, pas des numéros qu'on manipule à sa guise.** Derrière chacun de nous, il y a un humain, une personne, un vécu, une histoire, une vie privée, une carrière, un engagement professionnel... qui méritent bien plus de considération. C'est quand même la moindre des choses !

Un nouvel exemple d'absence de communication : depuis longtemps déjà, l'Autorité doit nous faire parvenir des textes qui concernent le nouveau règlement organique et la carrière du niveau A. Ces textes sont très importants, mais, comme sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir... Il ne faudra pas ensuite nous demander de remettre un avis en quelques

jours ! L'urgence ne pourra se justifier !

À côté de cela, **des décisions qui devaient être prises ne le sont pas.** Des textes légaux devaient être modifiés afin de permettre le fonctionnement normal de notre SPF. Par manque de prévoyance (incroyable quand on sait que l'UNSP a prévenu l'Autorité depuis des mois), des nominations sont, par exemple, reportées, car impossibles légalement depuis fin novembre. Ces problèmes étaient prévisibles et gérer, c'est anticiper... Mais non, on gère le SPF Finances « à la petite semaine », on prend des mesurètes temporaires en espérant pouvoir effectivement agir ensuite. Du bricolage ! Il en va de même en ce qui concerne le dossier des fonctions supérieures. À décharge, il nous faut reconnaître que l'Inspecteur des Finances et le SPF P&O ne facilitent pas toujours la tâche de nos managers.

Et, pour couronner le tout, voici ce qu'un interlocuteur affirmait dernièrement à la radio : *« l'absence de gouvernement n'a pas porté préjudice à la présidence belge de la Communauté européenne, elle a peut-être même été bénéfique... D'ailleurs, la qualité du travail du Ministre des Finances belge a particulièrement été appréciée au cours de cette présidence. De nombreux Ministres étrangers n'hésiteraient d'ailleurs pas à voter pour notre Ministre en tant que meilleur Ministre européen de l'année tant son dynamisme les a marqués ».*

On gère le SPF Finances « à la petite semaine », on prend des mesurètes temporaires en espérant pouvoir effectivement agir ensuite. Du bricolage !

Le dynamisme de notre Ministre des Finances ?! ? On croit rêver... Certains apprécieront : notamment les agents du niveau B qui ont perdu des années d'arriérés

suite à la passivité de nos Autorités et, c'est d'actualité, nos fonctionnaires de niveau D qui n'ont toujours pas vu la prime d'intégration insérée dans leur traitement, au contraire des autres agents de la Fonction publique.

Pour l'anecdote, l'interlocuteur qui a lancé des fleurs à notre Ministre n'est pas un économiste, ni un analyste politique, ni même un politicien quelconque, non, c'est un politicien du même parti que le Ministre des Finances et qui a d'ailleurs participé avec lui aux travaux évoqués.

Cela retire une certaine crédibilité aux affirmations, mais, nous direz-vous, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Les vieux se portent bien, merci !

À 60 piges, j'en ai déjà vu des départs à la quille.

Et chaque fois, comme d'autres, j'avais envie de verser une larme.

Que voulez-vous, on a beau être un râleur, on n'a pas moins de cœur pour la cause.

Les amis et les copains des bons moments ne s'en vont pas sans que quelque chose se déchire au plus profond de nous. Et ce goût de cendres qui vous submerge influence votre jugement.

Il m'est arrivé de penser que tous ces camas qui partaient à la retraite, le sourire aux lèvres, s'en allaient rejoindre une horde de vieux, bientôt impotents, condamnés à court terme à tomber à la merci d'un profiteuse ou cloîtrés dans une chambre d'hospice.

Quelle erreur d'appréciation !

Les vieux vivent bien et ils s'amuseuse : il y a bel et bien une nouvelle vie après le travail et elle est belle.

Alors, j'ai bien envie de rabattre le caquet de tous ceux qui voudraient nous faire croire que le travail est indispensable à l'équilibre personnel.

Que nenni : il est bien plus agréable de faire ce que l'on veut, quand on en a envie.

Fini le réveil avec le coq (mieux vaut d'ailleurs prendre les devants et lui clouer le bec) !

Fini les repas speedés, le jardinage « corvée ».

Fini la galère des trains en retard !

Fini le regard anxieux (ou courroucé, selon le cas) du chef débordé !

Fini le stress des échéances et les éternelles vexations d'une informatique défaillante !

Bonjour la sérénité, les moments inoubliables passés avec les petits-enfants !

Bonjour les petits déjeuners câlins, les repas sereins !

Bonjour les vacances décalées, les grillades quand il fait vraiment beau et le jardinage « plaisir » !

Sacheuse-le : deux ans de retraite, c'est inestimable.

Souvenez-vous en lorsque le débat sera ouvert en Belgique concernant l'allongement de la durée du travail. Et il se trouvera forcément bientôt un économiste, s'auto déclarant averti, pour prétendre que notre pays doit s'aligner sur les autres.

Et dans la foulée, une politique conservatrice et plus favorable aux restrictions qu'à l'investissement courageux, vous présentera la pension retardée comme la panacée.

N'en croyez pas un mot et ne mettez pas davantage d'espoir démesuré dans l'allongement constant de la vie, car rien n'est moins sûr et la tendance pourrait s'inverser.

Au contraire, assureuse-vous de pouvoise profiter, demain encore, de votre été indien !



Sommaire

Les vieux se portent bien	P 3
Allocation langues étrangères	P 3
Nous avons interpellé l'Autorité : - nominations - prime de bilinguisme	P 4
Fonctionnaires : contre-argumentation à l'attention des esprits chagrins	P 6
Prolongation en vue : suite	P 7
Procédure d'enregistrement comme entrepreneur	P 7
La saga des brevets d'Inspecteur Principal	P 8
Fedcom	P 9
Prime d'intégration des niveaux D	P 9
J'ai fait un rêve	P 11
Raalditout	P 12

Sauveuse un arbre !

Si, pour des raisons pratiques, économiques et/ou écologiques, vous souhaitez recevoir l'U.F. Infos par voie électronique, il vous suffit d'en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :

info@unsp-finances.be

Dans cette demande, il serait préférable de nous indiquer votre adresse électronique privée, et non professionnelle, afin de ne pas encombrer les boîtes du département. Noteuse toutefois qu'ensuite vous ne recevrez plus notre mensuel en version papier sauf annulation ultérieure.

Allocation : langues étrangères

Ce 3 décembre 2010, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant des allocations pour la connaissance d'une langue étrangère aux membres du personnel de la Fonction publique administrative fédérale.

Il appartiendra au fonctionnaire dirigeant du service public de déterminer les fonctions et services où il estime qu'une telle connaissance est nécessaire ainsi que la ou les langues étrangères concernées.

Ce projet d'arrêté répondra aux besoins des services en contact avec des personnes de nationalités ou d'origines étrangères qui ne maîtrisent pas les langues nationales belges.

Avant son entrée en vigueur, différentes étapes (négociation, avis du Conseil d'État, signature du Roi et publication au Moniteur belge) doivent encore être franchies.

Collaborateurs

ERIC BRISBOIS
NATHALIE LEKEUX
AUBRY MAIRIAUX
ALPHONSE MOUREAU
JEAN-SÉBASTIEN NOVILLE
FRANCIS SACRÉ
PASCALE SERMENT



NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ...

Vous trouverez ci-dessous le contenu de 2 courriers que nous avons envoyés dernièrement à l'Autorité. Ils concernent une demande de Comité Intermédiaire de Concertation (CIC) en matière de personnel à propos des nominations des assistants financiers et experts fiscaux et l'adaptation du montant payé en matière de prime de bilinguisme.

I - DEMANDE DE CIC – PERSONNEL

Voici le corps du courrier que nous avons envoyé ce 10 décembre :

« L'UNSP-NUOD souhaite l'organisation, dans les meilleurs délais, d'un Comité Intermédiaire de Concertation en matière de personnel, avec les points suivants à l'ordre du jour.

1 - Nomination des assistants financiers – Conditions de participation à l'épreuve d'accession au grade d'expert fiscal

De nombreux agents du SPF Finances sont lauréats de l'épreuve d'accession au grade d'assistant financier (résultats communiqués en juillet 2010). Parmi eux, certains agents envisageaient de présenter les épreuves d'accession au grade d'expert fiscal.

Cependant, les conditions de participation contenues entre autres au point III des instructions relatives à la formation professionnelle et aux examens de carrière reprises sur le site INTRANET sont les suivantes :

« III. PARTICIPATION AUX COURS

En principe, peuvent s'inscrire au cours :

1° les agents **nommés à titre définitif** titulaires du grade :

- d'expert financier ;
- d'expert fiscal adjoint (grade supprimé) ;

2° les agents **nommés à titre définitif** titulaires du grade :

- d'assistant financier ;
- d'assistant financier adjoint (grade supprimé) ;
- de chef administratif (grade supprimé)

qui sont soit lauréats de l'épreuve générale de la sélection comparative en vue de l'accession à un grade du niveau B, soit détenteurs du brevet de formation générale du niveau A, soit détenteurs d'un diplôme d'études donnant accès au niveau B. »



À ce jour, les lauréats de l'épreuve d'assistants financiers **ne sont toujours pas nommés définitivement** au grade d'assistant financier et ne pourront, dès lors, pas participer à cette épreuve.

Lors de la réunion Commission formation de ce 8 novembre 2010, il a été confirmé aux organisations syndicales représentatives que les nominations des agents du niveau B en période probatoire seraient effectuées et que ces derniers se trouveront dans les conditions leur permettant de pouvoir s'inscrire à l'épreuve d'expert fiscal.

À la demande de nos adhérents, lauréats de l'épreuve d'assistants financiers, nous avons interrogé le service « Formations » afin de savoir s'ils seraient eux aussi dans les conditions de participation, à savoir que leur nomination dans leur nouveau grade soit définitive. Il nous a été répondu que le plan de personnel ne permettait pas de nommer tous les lauréats, que la mise en compétition n'était pas encore lancée et que donc, il serait impossible de les nommer dans ce délai.

L'UNSP-NUOD déplore cette situation. Vu la longueur des épreuves et la fréquence à laquelle elles sont organisées, cet état de fait freinera fortement la carrière des agents. De plus, il semble que certaines administrations (notamment les Douanes et Accises) aient déjà lancé une procédure de mise en compétition.

Vous serait-il possible de nous informer du planning de finalisation de la procédure de nomination pour chaque administration ? Est-il envisageable, dès à présent, de prévoir la prochaine épreuve d'expert fiscal afin de ne pas démotiver les agents et leur offrir une perspective de carrière attractive ?

L'UNSP-NUOD souhaiterait que toutes les dispositions nécessaires soient prises afin de permettre aux agents de participer à cette épreuve et ce compris la concertation du plan de personnel.

2 - Nominations en cours – assistant financier et expert fiscal

À l'instar des assistants financiers, d'autres agents sont lauréats de l'épreuve d'accession aux grades d'expert fiscal.

À ce jour, ces lauréats ne sont toujours pas nommés et, pour certaines administrations, les procédures de mises en compétition n'ont même pas encore été lancées.

L'UNSP-NUOD rappelle qu'elle a demandé à l'Autorité des informations à ce sujet à plusieurs reprises, entre autres par notre courrier au Président du Comité de direction du 5 février 2010 (demande d'un CIC-personnel et/ou d'un Comité supérieur de Concertation), ainsi que dans notre demande de groupe de contact du 1er octobre 2010.

L'UNSP-NUOD déplore donc cette situation injuste qui tend à démotiver les agents s'étant investis afin de progresser dans la carrière spécifique. La plus value apportée au département par la formation donnée aux agents lauréats de ces examens est incontestable. Il n'est dès lors pas concevable que le département en tire avantage sans accorder aux agents les mérites qui leurs reviennent.

Nous tenons aussi à signaler que, pendant ce temps, des nominations dans les grades communs en A3, A4 et A5 sont prévues et annoncées par la hiérarchie. Cela ajoute à l'impression de traitement différencié ressentie par les agents lauréats et non nommés.

L'UNSP-NUOD souhaiterait que toutes les dispositions nécessaires soient prises dans les meilleurs délais afin de permettre à ces agents (assistant financier et expert fiscal) de bénéficier légitimement des fruits de leurs efforts.

Auriez-vous l'obligeance de nous tenir informés le plus rapidement possible des intentions de l'Autorité quant au planning de nominations dans chaque administration et chaque grade ? »

Suite à ce courrier, l'Autorité nous a avertis qu'un CIC – Personnel sera organisé le 25 janvier prochain, avec ces points à l'ordre du jour. Nous vous tiendrons évidemment au courant des informations qui y seront données.



II - PRIME DE BILINGUISME

Ce 30 novembre 2010, l'UNSP-NUOD a interpellé l'Autorité suite à l'absence d'adaptation des montants versés en matière de prime de bilinguisme à travers le courrier suivant :

« Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 13 juin 2010 accordant des allocations pour bilinguisme aux membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale abrogeant l'arrêté royal du 7 décembre 2008 accordant des allocations pour bilinguisme aux membres du personnel de la Fonction publique administrative fédérale, le montant de l'allocation pour les porteurs de certains certificats ou certaines combinaisons de certificats visés à l'arrêté royal du 8 mars 2001, fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, a été augmenté.

À titre d'exemple, le montant de l'allocation liée à l'article 12 s'élevait à 95,00 € (montant mensuel brut non indexé) du 1er décembre 2009 au 1er décembre 2010 au lieu de 80,00 €.

Conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 13 juin 2010, ce montant s'élève à 110,00 € (montant mensuel brut non indexé) depuis le 1er décembre 2010.

À ce jour, soit un an après l'entrée en vigueur de l'arrêté royal, le montant qui est payé aux agents, notamment ceux des services centraux, n'a toujours pas été adapté. Par exemple, le montant payé au porteur du certificat visé à l'article 12 s'élève encore aujourd'hui à 80,00 € (montant mensuel brut non indexé), soit celui prévu à l'annexe de l'arrêté royal du 7 décembre 2008 abrogé.

Puis-je dès lors vous demander de donner instruction au service P&O de faire sans délai diligence aux 2 notes de l'Administrateur des paiements, des 14/07/2010 et 02/08/2010 transmettant un fichier Excel reprenant, par groupe, tous les agents du département ayant droit à l'allocation pour bilinguisme en décembre 2009 et invitant le département à mentionner les nouveaux montants en regard du nom de chaque agent mentionné dans le fichier ? De la sorte, les allocations pourraient être ajustées à partir du traitement de janvier 2011.

Le recalcul éventuel portant sur la période de décembre 2009 à décembre 2010 inclus pourrait également avoir lieu et les arriérés seraient payés fin janvier 2011. »

Nous ne pouvons qu'espérer que les mesures nécessaires soient prises dans les plus brefs délais. Mais, malheureusement, nous n'avons toujours reçu aucune réponse de l'Autorité.

Fonctionnaires : contre-argumentation à l'attention des esprits chagrins...

En novembre 2010, nos collègues du syndicat français Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont publié un article concernant différentes attaques dont sont trop facilement victimes les fonctionnaires.

Vous trouverez ci-dessous cet article, nous ne pouvons qu'adhérer à cette réflexion, venue d'un syndicat dont nous nous sentons très proches et qui, comme nous, fait partie de l'Union du Personnel des Finances en Europe (UFE).

Privilégiés, coûteux, fainéants, archaïques... qui n'a pas entendu, dans la rue et parfois dans son entourage, la lassante litanie des idées reçues sur les fonctionnaires ?

Qui n'a pas réagi à ces propos, souvent tenus par ignorance ; parfois par méchanceté ? Nous sommes régulièrement revenus dans nos colonnes sur cette question, en livrant analyses, propositions et contre-argumentaire. Nous avons ainsi livré, en juin 2007, un dossier de presse (à l'époque, au nom du SNUI) consacré aux idées reçues et aux lieux communs en la matière.

Force est de constater qu'à l'heure de la révision générale des politiques publiques (et ses vagues de suppressions d'emplois) et de la rigueur (avec la hausse des cotisations et l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice), il nous faut revenir sur cette question épineuse qui empoisonne trop souvent les fonctionnaires, aussi bien sur leur lieu de travail que dans le cadre de leurs discussions personnelles.

Moins de fonctionnaires : moins de dette

On entend souvent que supprimer des postes de fonctionnaires permettrait de réduire la dette. C'est faux !

Il faut rappeler que la suppression de 30 000 postes de fonctionnaires en 2010 se traduit par une économie budgétaire de 500 millions d'euros. Or, le déficit budgétaire s'élève à 152 milliards d'euros en 2010. L'économie attendue représente donc 0,32 % du déficit !

Autant dire rien, mais il est vrai que l'orientation consiste surtout à ne pas remettre en cause les acquis fiscaux qui, eux, sont très coûteux et grèvent les déficits...

Moins de fonctionnaires : plus de croissance économique ?

Alors que l'économie tourne en théorie mieux quand le chômage baisse, et que 59 000 emplois ont été péniblement créés dans le secteur salarié marchand au premier semestre 2010, le gouvernement maintient, de fait, plus de 30 000 personnes au chômage, en ne les embauchant pas pour exercer des missions pourtant indispensables à la collectivité (professeur par exemple). Ne pas embaucher de fonctionnaires revient à sacrifier les missions qu'ils exercent, ce qui n'est pas bon pour l'économie, ou à les privatiser. Dans ce cas, l'argument consistant à dire que, « moins de fonctionnaires = moins de coûts donc plus de croissance » est nul, car toutes les missions relevant du secteur privé ont bel et bien un coût !

Déclarer que la baisse du nombre de fonctionnaires est favorable à la croissance relève donc du mythe.

Les fonctionnaires sont des privilégiés ?

On pourrait répondre à ce grand classique que les privilégiés sont plutôt à chercher du côté de certains quartiers dans lesquels bien peu de fonctionnaires (et même de hauts fonctionnaires) habitent, du côté des rentiers (parmi lesquels on ne trouve pas beaucoup de fonctionnaires) ou encore du côté de ceux qui se voient attribuer des stock options ou des « retraites chapeau » en masse (parmi lesquels aucun fonctionnaire).

Il faut aller plus loin : c'est parce que la conjoncture s'est dégradée et que le chômage et la précarité se sont développés, que les fonctionnaires sont apparus comme une catégorie moins touchée (encore que la précarité ne soit pas absente parmi les contractuels de la Fonction Publique) donc, très hâtivement et injustement taxés de « privilégiés ». Cet « argument » n'en est pas un : accroître la précarité chez les fonctionnaires n'améliorerait pas la situation des salariés du secteur privé, bien au contraire, cela participerait d'un vaste mouvement, déjà malheureusement amorcé, d'alignement par le bas.

Cette question du « fonctionnaire privilégié » pose celle du statut. Pour le citoyen, la garantie de l'emploi, découlant du statut, est synonyme d'une fonction publique neutre et indépendante de toute forme de pression, notamment politique ; elle est également garante de la continuité du service public. Mais ce statut ne comporte pas que des droits, mais aussi des obligations (et même de plus en plus, notamment depuis la loi sur la mobilité). Ainsi, une faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire, sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale.

Les fonctionnaires sont fainéants !

La belle idée fautive en vérité que voilà ! Il n'y a pas grande chose à répondre à une telle ineptie sauf, peut-être, de proposer de venir travailler dans les centres des finances publiques par exemple !

Proférées avec une facilité révélatrice d'une absence de réflexion et de bon sens, ces idées fausses ont malheureusement la peau dure. La meilleure des réponses est de demander à qui les profère pourquoi lui-même n'est pas fonctionnaire...

Toute similitude vécue en Belgique n'est que... pure vérité !

Le mois dernier, nous vous parlions de la **prolongation adoptée par le Conseil des Ministres des régimes de la semaine volontaire de 4 jours et du départ anticipé à mi-temps jusqu'au 31 décembre 2011**. Pour rappel, cette mesure devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011, mais différentes étapes devaient encore être franchies.

Vu l'incertitude, une question fut posée à l'Autorité : « *les agents ayant introduit, courant 2010, une demande pour le 1^{er} janvier 2011, pourront-ils recevoir une réponse rapide dès la publication du nouvel arrêté de prolongation ou devront-ils encore attendre 3 mois ?* »

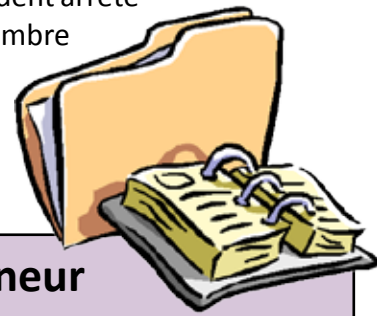
Voici la réponse de l'Autorité : « *le problème est que cet arrêté n'en est toujours qu'au stade de projet et ne sera pas publié au Moniteur Belge avant le 1^{er} janvier 2011.* »

Dès lors, il est demandé aux agents qui ont introduit une demande de semaine volontaire de 4 jours ou de départ

anticipé à mi-temps qui débute à partir du 1^{er} janvier 2011 ou ultérieurement, de couvrir leurs jours d'absence par un congé de vacances. La situation administrative de ces agents sera régularisée (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011) dans les meilleurs délais après la publication de l'arrêté au Moniteur Belge. »

À nouveau, du bricolage... Gérer, c'est aussi prévoir. Et ce n'est décidément pas le point fort des différentes Autorités.

Oui, nous le savons, nous nous répétons. Mais il faut avouer que cela devient pénible. Tout le monde sait depuis longtemps que le précédent arrêté arrivait à échéance le 31 décembre 2010. Pourquoi une fois de plus attendre le dernier moment avant de réagir ?



Procédure d'enregistrement comme entrepreneur

Mi-octobre, un communiqué de presse laconique nous apprenait que le Conseil des Ministres avait approuvé **un avant-projet de loi instaurant l'enregistrement automatique comme entrepreneur, avec comme implication la fin des commissions provinciales d'enregistrement**.

Dès le 28 octobre, l'UNSP s'est inquiétée par écrit de l'avenir des agents travaillant dans ces 12 commissions provinciales : comment seront-ils reclassés au sein du Département ?

Nous avons sollicité une réunion pour évoquer le sujet. Notre courrier est resté sans suite. Mais pas totalement, car, en date du 22 novembre, une communication des administrateurs généraux de l'AFER et de l'AREC informait les agents des dispositions concernant la position à adopter par ceux qui font partie des commissions d'enregistrements provinciales. Cette communication, hélas, ne résolvait pas les problèmes concernant la situation administrative de ces fonctionnaires. Nada quant à l'avenir de ces agents !

Encore et toujours cette absence de dialogue social. **À force d'être le nez dans le guidon, nos managers bien trop axés sur leurs objectifs opérationnels en perdent de vue l'aspect humain.**

Le 8 décembre, nous étions conviés à une réunion de concertation et, il faut le reconnaître, celle-ci s'est déroulée dans un climat très constructif et en faveur des agents.

La conclusion est que le département, au vu de la conjoncture politique, reste dans le flou et ne peut dire

exactement qui va gérer quoi dans un avenir proche.

Le travail restera-t-il dans le département ? La volonté est de transférer la gestion dans un autre SPF, mais sans aucune garantie.

L'UNSP a rappelé que les conclusions des commissions provinciales (les radiations, par exemple) ont un impact pour les agents des services de taxation.

L'Autorité confirme que, dans l'attente de la mise en place de la « commission du contentieux », les agents doivent continuer à gérer normalement les dossiers actuels. Ensuite, il faudra veiller à alimenter la nouvelle commission. Pour ce faire, il est envisagé de continuer à confier certaines tâches au personnel actuellement dans les commissions provinciales.

Une certitude : impossible d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2011. Un report sera annoncé, à la demande de l'UNSP, pour au plus tôt le 1^{er} avril 2011.

Le reclassement sera fait en concertation avec les agents et les organisations syndicales représentatives seront informées des décisions prises par l'Autorité. **Dans l'intervalle, rien ne change pour les agents concernés.**

Une communication sera adressée aux agents afin de leur fournir tous éléments de décisions et d'informations quant à leur situation administrative future.

Une réunion qui se termine donc sur une note positive, mais avec un gros regret : pourquoi ne pas avoir commencé par une concertation ?

LA SAGA DES BREVETS D'INSPECTEUR PRINCIPAL

Dans l'UF-Infos du mois passé, nous évoquions la problématique de l'organisation des brevets d'inspecteur principal, brevets qui avaient été suspendus unilatéralement par l'Autorité.

Une réunion s'est tenue à ce sujet ce mercredi 1^{er} décembre.

L'UNSP et les autres organisations syndicales représentatives avaient exigé unanimement le maintien de ces brevets et leur réorganisation immédiate. Au cours de cette réunion, le débat avait été constructif et les syndicats avaient réclamé le respect par l'Autorité des dispositions relatives aux carrières spécifiques du SPF Finances et à la prolongation de l'arrêté royal qui a expiré le 30/11/2010.

L'Autorité nous avait promis une réponse rapide. Elle le fut et une communication fut adressée au personnel. La voici : Cette communication vous a été envoyée, elle précisait que :

« Il n'est plus réglementairement possible (AR du 9 juillet 2010) à partir du 1er décembre 2010 d'effectuer une promotion au titre d'inspecteur principal d'administration fiscale ou de premier attaché des finances.

Par respect et transparence vis-à-vis des agents, le Service d'encadrement Personnel & Organisation a voulu suspendre l'organisation des épreuves prévues en 2011 dans le cadre de la sélection comparative d'accession et dans le cadre de la qualification professionnelle au titre d'inspecteur principal d'administration fiscale / premier attaché des finances (classe A2 – échelle de traitement A22). Les organisations syndicales en ont été informées lors d'une réunion technique.

Malgré cet obstacle réglementaire (AR du 9 juillet 2010) et vu les affaires courantes gouvernementales, il a été finalement décidé de poursuivre l'organisation des brevets 3 et brevets 4 et l'épreuve orale prévue selon le planning initial.

Parallèlement, le département introduira une demande de modification du texte afin de permettre encore la promotion découlant de la réussite de cette épreuve au titre d'inspecteur principal d'administration fiscale/premier attaché des finances (classe A2 – échelle de traitement A22).

Il est à noter que la promotion découlant de la réussite de cette épreuve reste hypothétique à l'heure actuelle. En tout état de cause, la valorisation des brevets acquis interviendra dans le cadre de la nouvelle carrière au niveau A. »

**LE MAINTIEN DE
L'ORGANISATION DES
BREVETS 3 ET 4 EST DÉJÀ UNE
BELLE VICTOIRE. MAIS IL NE
S'AGIT QUE D'UNE PREMIÈRE
ÉTAPE. LE COMBAT N'EST PAS
TERMINÉ !**

Comme vous pouvez le lire, nous avons réussi à faire changer les projets de l'Autorité : **l'organisation des brevets et de l'épreuve orale est maintenue !**

Même si avec une discussion et une concertation préalable, bien des palabres auraient pu être évités, **il s'agit déjà d'une très belle victoire**. Mais le combat n'est pas fini. Il ne s'agit que d'une première étape.

En effet, **il importe maintenant que l'Autorité obtienne la garantie de la possibilité de nominations en tant qu'inspecteur principal pour les lauréats de ces brevets**. Espérons, de plus, que cette demande ne soit pas faite pour un laps de temps très restreint. Envisager, par exemple, un simple report de la possibilité de nominations jusqu'en avril 2011 ne ferait que reporter de quelques mois le problème. Malheureusement, nous craignons que cette optique soit retenue.

De plus, comme elle le fait depuis le début des discussions en 2004 sur les nouvelles carrières, **l'UNSP a signifié immédiatement à l'Autorité qu'elle n'acceptera jamais pas ce type de décision qui conduira inexorablement vers « la mort annoncée de la spécificité des agents du niveau A du SPF Finances »**. C'est d'ailleurs le slogan que nous avons utilisé dans le tract qui a été distribué avant la réunion à Anvers et à Bruxelles.

Nous tenons ici à rappeler que **l'UNSP s'engage à défendre avec toute son énergie ce dossier de la spécificité de la carrière et des brevets, sans oublier que la suppression des compléments de traitement est également contenue dans ce dossier**. Or, tout est lié et il est impossible et inutile de discuter de la seule problématique des brevets techniques A22 sans parler de l'ensemble de la carrière (basculement dans les nouvelles carrières du niveau A) et du nouveau règlement organique. Ces deux dossiers vont être négociés bientôt officiellement par les syndicats représentatifs.

C'est alors que nous devons être solidaires sur les enjeux essentiels rappelés ci-avant.

Ultérieurement, nous revendiquerons le maintien de ces épreuves de carrière, garantes de la carrière spécifique Finances.

Au minimum, il importe, quoiqu'il arrive, qu'un nouveau cycle reprenant les 4 brevets soit organisé. Il n'est pas normal d'interrompre ainsi un processus sans prévenir au préalable les candidats qu'il s'agit de leur dernière opportunité de réussir ces brevets.

Décidément, l'histoire est un éternel recommencement. Le dialogue social est à nouveau mis à mal !

LES COULISSES DU PARLEMENT OU COMMENT SE RENDRE COMPTE QU'ON N'EN EST ENCORE NULLE PART !

Ce vendredi 17 décembre, en commission des Finances et des affaires économiques du Sénat, la mise en place du système « Fedcom » a été évoquée.

Fedcom est un projet fédéral visant à harmoniser et à moderniser la comptabilité de l'État. Le SPF Finances doit normalement intégrer ces nouveaux outils comptables au 1^{er} janvier 2011.

Une loi de mai 2003 détermine quelles sont les institutions à reprendre dans le système de gestion du budget fédéral.

Certains départements ont déjà intégré le système en 2007. Mais quatre ans plus tard, cela n'a pas encore été accompli dans notre département. Lorsqu'on vous dit « gouverner, c'est prévoir », on en vient à se demander si les personnes qui avaient en charge le département des Finances avaient la capacité d'assumer une telle tâche.

Oui, les Finances représentent un gros département très complexe, mais comment expliquer que les autres départements y soient parvenus ? Devons-nous toujours être à la traîne ?

Près de 7 années après la publication de la loi, il semble qu'on ne soit toujours pas prêt. La plateforme informatique ne serait pas encore opérationnelle. Un délai transitoire jusqu'en 2015 aurait même été envisagé. Mais de qui se moque-t-on ?

En même temps, on presse et stresse le personnel sur cette obligation légale de modifier les procédures dans l'urgence, alors qu'on sait pertinemment que le basculement n'est pas possible dans les meilleures conditions, et ce, pour des raisons techniques.

Enfin, ça doit être cela le « management moderne et transparent ».



LA PRIME D'INTÉGRATION DES NIVEAUX D

La chute du gouvernement a une fois de plus fait des dégâts collatéraux !

En effet, suite à l'absence du gouvernement, **la prime d'intégration des niveaux D n'a pu être intégrée au traitement de certains agents.** Le parcours législatif permettant d'intégrer ce barème dans les traitements des fonctionnaires ayant un grade spécifique (c'est-à-dire : collaborateur financier, assistant des finances, opérateur mécanographe, chef opérateur mécanographe) n'a pas été achevé.

Par contre, l'intégration a bien eu lieu pour les grades communs (collaborateurs cuisine/auxiliaire ; collaborateur administratif DA1, DA2, DA3, DA4/collaborateur technique DT2, DT3, DT4, DT5).

L'absence de gouvernement est en cause, mais nous direz-vous, **nos responsables auraient pu anticiper le problème...** « Gérer, c'est prévoir... », malheureusement ce n'est pas la qualité première de nos Autorités. C'est pourquoi, comme c'est trop souvent nécessaire, l'UNSP va interpellier le Ministre des Finances afin qu'il propose dans les meilleurs délais un arrêté correctif et que les salaires les plus fragilisés ne soient pas affectés.

Le département nous a affirmé que le texte sera publié dès que la possibilité juridique sera offerte. Une communication en ce sens a d'ailleurs été publiée sur intranet.

Nous osons espérer qu'un effet rétroactif ne sera pas mis en cause et nous nous mobiliserons en ce sens.

BULLETIN D’AFFILIATION

Je soussigné(e),

NOM : PRENOM : SEXE :
EPOUX(SE) : DATE DE NAISSANCE :
RUE : N° : BTE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL. PRIVE : TEL. BUREAU : FAX BUREAU :
GSM (*) : E-MAIL PRIVE (*) :
ADMINISTRATION : BUREAU ou OFFICE :
GRADE OU FONCTION : MATRICULE :
RUE : N° : BTE :
CODE POSTAL : VILLE :
E-MAIL PROFESSIONNEL :@minfin.fed.be

déclare m’affilier à l’UNSP - Secteur Finances à partir du 1er 20.....
et m’engage à payer ma cotisation :

Pour les niveaux D, C, B et A (jusque et y compris A 12) :

- Agent à temps plein ou à 4/5ème : 12,75 € / mois
- Agent à mi-temps : 7,25 € / mois

Pour les niveaux A (à partir de la classe A2) :

- Agent à temps plein ou à 4/5ème : 14,00 € / mois
- Agent à mi-temps : 8,50 € / mois

Pour les agents pensionnés :

- 1,25 € / mois (ce dernier montant représente le coût d’envoi de l’UF-Infos et du guide fiscal, mais vous pouvez soutenir notre action en effectuant un versement plus élevé).

au compte de la BANQUE DE LA POSTE (CCP) n° 000-3256223-30 de l’UNSP - FINANCES.

Fait à, le

Signature :

Document à remettre à votre délégué ou à renvoyer complété à notre siège :

UNSP - Secteur Finances
rue des Colonies 18-24 Bte 4
1000 Bruxelles

ou par fax au 02 / 217 99 71

(*) Ces renseignements (GSM et E-mail privé) sont facultatifs et réservés aux situations urgentes.

Vous dépendrez de la régionale dans le ressort de laquelle se situe votre résidence administrative :

Bruxelles - Brabant Wallon / Hainaut / Namur / Liège - Luxembourg



J'ai fait un rêve... (I have a dream...)

J'ai fait un rêve d'un monde plus juste, un monde où les pays riches viendraient en aide aux pays en voie de développement. Un monde où ces pays « soi-disant développés » ne maintiendraient pas les nations plus pauvres dans un état de dépendance, où ils les porteraient, les tireraient vers le haut.

Me rendant compte de l'utopie de mon rêve, j'ai repensé à Martin Luther King et à son discours mémorable « *I have a dream* ». Comme lui, je me suis alors mis à rêver d'un monde qui prônerait pour vérité évidente que tous les hommes ont été créés égaux, d'une planète où les humains ne seraient pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur la valeur de leur caractère.

J'ai alors commencé à véhiculer ces valeurs, mais vu le peu de prise que j'avais sur ce monde irrespectueux, j'ai restreint la portée de mes rêves et j'ai rêvé d'un pays, de mon pays, de la Belgique unie, forte où chaque communauté serait attentive à l'autre. Une Belgique dont la diversité culturelle ne serait pas vue comme une faiblesse, mais au contraire comme une force ! Une Belgique où on cesserait de penser à soi, à se replier sur son propre sort pour au contraire se tourner vers l'autre...

***C'est en commençant
petit qu'il est possible
d'obtenir de grandes
victoires !***

Là, mon rêve a vraiment commencé à tourner au cauchemar.

Je l'ai à nouveau restreint et j'ai imaginé un SPF Finances idyllique où les réformes seraient imaginées dans l'intérêt des citoyens, dans le respect des fonctionnaires et non une gestion axée sur des aspects économiques... Un SPF dont le credo serait la qualité du service à la population, d'un SPF où la lutte contre la fraude serait équitable et aboutirait à un impôt juste et correctement réparti. Un SPF où les changements seraient concertés avec le personnel et ses représentants, où la communication se ferait en toute transparence... Un SPF bien différent de celui que nous connaissons tous.

Là, je me suis rendu compte qu'il était possible d'agir, de s'impliquer et au minimum de tenter de faire changer les choses... À travers une attitude constructive de tous les jours évidemment, mais aussi par l'intermédiaire de mon engagement syndical. Oh, des déceptions, j'en ai connu, j'en connaîtrai encore... Mais que de bonheur, de satisfaction, en cas d'avancée tant dans un dossier individuel, que dans un combat plus collectif.

Puis, j'ai recentré mon rêve sur la sphère plus personnelle, familiale, sur mes amis. J'y ai compris qu'en y prônant le respect, le dialogue, la fraternité, l'aide au prochain, on arrivait à des résultats inespérés... C'est en commençant petit qu'il est possible d'obtenir de grandes victoires.

Chacun à notre niveau, nous pouvons agir pour rendre notre famille, notre entourage, notre SPF, notre pays et le monde bien meilleurs...

Lorsque le privé dérape, on ne les entend plus !

Voilà, l'hiver est arrivé un peu plus tôt que prévu...

L'hiver, mais surtout ses désagréments : la neige, le gel, la glace... Un régal pour les yeux, les enfants adorent, cela nous offre de magnifiques paysages, de belles cartes postales. Mais sur nos routes, quelle galère !

Pour trouver des pneus « neige », comme tout le monde, malgré des campagnes de pub soutenues, ma demande s'est retrouvée engluée dans le pipeline. Après avoir épluché tout l'annuaire téléphonique, j'en ai enfin trouvé. Comme si cela ne suffisait pas, pour les installer, cela a nécessité des jours d'attente, puis des heures de file...

Mais ce n'est rien à côté du reste. Mes camés et moi, on n'en est pas revenu : la neige était à peine arrivée que de nombreuses communes annonçaient qu'elles étaient en rupture de stock de sel.

Leurs fournisseurs ? Des boîtes privées, qui n'avaient pas pris les dispositions nécessaires apparemment !

Inefficacité des communes ? NON : les marchés publics ont été passés à temps et à heure avec attribution à ces entreprises privées.

Tiens donc, un dysfonctionnement provenant d'une erreur d'entreprises privées. Serait-ce possible ?

Dites, Mesdames, Messieurs les ultralibéraux, les porte-parole des fédérations, personne ne vous a entendu à ce sujet ? Bizarre... Quand il s'agit de critiquer les fonctionnaires, leur travail ou leur efficacité, vous êtes plus prompts à la détente. Votre raisonnement aurait-il ses limites ?

Oui, j'en deviens ironique... Merci, Monsieur « Hiver », vous nous avez apporté une belle preuve par l'absurde que l'eldorado de la politique du « tout au privé » ne nous apportera pas l'efficacité promise, quoiqu'en disent certains. Pire, le mécontentement se portera in fine sur les braves fonctionnaires communaux qui ne font que leur job et qui ne sont nullement responsables de la pénurie de sel.

Si vous voulez un autre exemple, demandez donc aux Anglais dans quel état se trouve leur chemin de fer depuis qu'il a été privatisé.

Il est facile de critiquer les fonctionnaires, de les traiter de fainéants comme certains aiment le faire. Vous le savez, on peut faire dire plus ou moins ce qu'on veut à des statistiques. Eh bien, ces ultralibéraux n'hésitent jamais à le faire et toujours dans le même sens.

Par contre, lorsque le « privé » dérape, c'est le silence absolu. La Fonction publique a un rôle important à remplir dans notre société, le service au public ne peut être négligé. Et, dans ce domaine, le « privé » n'est certainement pas plus efficace que le « public ».

Mais quand on voit que ces mêmes personnes n'hésitent pas à prôner la privatisation du recouvrement des créances, le transfert de la gestion du portefeuille de notre pays à des entreprises privées, on peut se dire que ces ultralibéraux sont prêts à tout et on ne peut que s'en tracasser...

Au contraire, il conviendrait de mettre à la disposition de la Fonction publique les moyens financiers et humains lui permettant d'offrir un service efficient à la population ! Encore faudrait-il qu'ils en aient la volonté !

Le ronchon de service.



2010 fut une année difficile. 2011 annonce encore de grands défis !

Nous tenons à vous remercier chacune et chacun pour votre présence à nos côtés lors de nos combats et dans notre quête d'un idéal jamais atteint, mais toujours recherché. Cet idéal que nous partageons, celui d'une société et d'une fiscalité plus justes, d'un Département performant et respectueux de ses agents, d'un syndicalisme différent au service de l'Homme.

Nous vous souhaitons de très bons réveillons et une excellente année 2011. Que cette dernière vous apporte joie, santé, sérénité et prospérité...

L'équipe fédérale



Raai Di Tout

[r æ l d i t ø u] n. et adj. (1923; de râler) Fam. Personne qui proteste, qui râle à tout propos.

